

Je soupçonne le gouvernement fédéral de souhaiter le pire à Kootenay-Ouest, région dont la principale activité est l'extraction et l'affinage du minerai, région qui a versé en impôts à l'État des milliards de dollars et qui n'a rien obtenu en retour, sauf une mesure comme celle-ci qui cherche à ralentir davantage l'économie du pays, et celle de ma circonscription en particulier. Je soupçonne aussi l'Ontario et le Québec—ces deux monolithes du centre du Canada—de traiter comme des colonies les Maritimes, avec leur charbon et leur minerai de fer, et la Colombie-Britannique. Que pouvons-nous penser d'autre en examinant cette mesure?

L'industrie minière canadienne ne peut faire à l'économie un apport utile dans un tel climat. Ce qu'il faut obtenir—et nous ne l'aurons pas à moins que cet amendement ne soit accepté—c'est l'aménagement ordonné de la communauté et de l'économie minières, et non des changements cycliques selon les caprices des ministres fédéraux et provinciaux, les fluctuations du marché et des économies des autres pays. Il faut le concours du gouvernement fédéral et des provinces. Il faut nous offrir ce concours. Le rameau d'olivier a été offert et nous exhortons le ministre à l'accepter. Les faits corroborent-ils ce que je viens de dire? La production minière à elle seule, sans compter le pétrole et le gaz, est passée de 475 millions de dollars en 1946 à 3,278 millions en 1969. La production et la productivité se sont accrues trois fois plus que l'ensemble de l'économie canadienne, et nous ne parlons que d'une seule industrie. Quel magnifique exploit et quel symbole de l'assiduité au travail des mineurs et des sociétés minières!

Nous n'avons rien sur quoi fonder une évaluation de l'effet à court et à long terme des impôts prévus, et c'est ce qui me tracasse le plus. Les ministériels ne nous ont pas encore donné de faits concrets sur les répercussions de l'impôt pour l'industrie minière et celle du pétrole et du gaz. Je demande au ministre quels seront les rebondissements de cette proposition. Je prie instamment le ministre de nous exposer les effets de sa proposition sur l'industrie minière, sur celles du pétrole et du gaz, sur leurs employés et sur l'économie en général. On n'en a pas dit un mot. Quel en sera l'effet à long terme? Y a-t-on vraiment réfléchi? L'a-t-on vraiment pesé? Ou bien a-t-on fourré les données dans un ordinateur pour avoir une réponse immédiate?

Si la mise en valeur des industries pétrolière et gazière requiert beaucoup de temps, sans doute celle de l'industrie minière en requiert-elle encore davantage. Les capitaux tirés de l'industrie minière au Canada continueront d'être investis dans d'autres régions du monde où existent des gisements de ces mêmes métaux. Il arrive parfois que les impôts et les redevances, considérés en fonction des barèmes fédéral et provinciaux, atteignent 100 p. 100, ce dont le gouvernement ne semble pas s'étonner le moins du monde. Je me demande quelle serait la réaction de nos vis-à-vis s'ils étaient soumis à un impôt de 100 p. 100. Sans doute s'empresseraient-ils de présenter une mesure visant à majorer les traitements.

Je dois morigéner le ministre à propos de la proposition et de l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, car celui-ci l'a proposé avec sincérité et de bonne foi comme solution. Voici qu'un député, riche de nombreuses années d'expérience, a présenté une idée utile au gouvernement. Le ministre des Finances y a-t-il vu une solution

Droit fiscal

possible? Non. A-t-il songé un seul instant à demander aux premiers ministres ce qu'ils en pensaient? A-t-il demandé aux compagnies minières ce qu'elles pensaient de la proposition? Cela ne saurait l'inquiéter, et c'est là l'infamie de toute l'affaire. Cette proposition est valable et a été faite avec sincérité et honnêteté, mais personne ne s'en est soucié, encore moins le ministre des Finances. Le ministre des Finances a dit que:

... le gouvernement fédéral devrait reconnaître la «situation spéciale des provinces au sujet de l'imposition et des redevances sur les ressources de leurs territoires» ...

N'est-ce pas une déclaration étrange compte tenu des circonstances actuelles? Que voulait dire le ministre par la «situation spéciale des provinces au sujet de l'imposition et des redevances sur les ressources»? Il entendait exactement le contraire de ce que tous ceux qui ont lu cette phrase ont cru comprendre. Il a poursuivi:

... le gouvernement fédéral doit s'assurer que les redevances, les taxes et les impôts provinciaux, et les autres arrangements ne «diminuent pas de façon exagérée» l'assiette fiscale du fédéral sur le revenu des sociétés ...

Je suis d'accord. Il faut absolument que les premiers ministres canadiens et le ministre des Finances en discutent. J'admets que certaines des mesures fiscales et les redevances visant l'industrie minière proposées par les gouvernements provinciaux ne garantissent pas au gouvernement fédéral sa juste part de revenu, mais j'estime aussi qu'il doit y avoir consultation, et que tout ministre doué d'un peu d'imagination devrait accepter l'amendement proposé pour au moins en discuter et voir ce qu'en pensent les provinces et l'industrie minière. Mais les circuits de communication ont dû se bloquer de quelque façon. Le ministre a déclaré ensuite:

... l'ensemble de la politique fiscale canadienne doit tenir compte et de la compétitivité de l'industrie sur le plan international, et des ressources financières dont elle a besoin pour assurer la production dont le Canada aura besoin dans les années à venir.

C'est là une vérité qui va de soi s'il en fut jamais une, mais que nous vaut-elle? Elle pourrait porter fruit si l'amendement était accepté; autrement, ce n'est qu'une envolée oratoire inutile, et nous le savons, ou bien nous devrions le savoir. La conclusion fondamentale à tirer du budget principal des dépenses, c'est que le gouvernement fédéral a décidé qu'il n'était pas disposé à abandonner aux provinces la primauté en matière d'imposition et de réglementation des industries extractives. Nous accepterions cela, comme principe, mais compte tenu des propositions actuelles, comment pouvons-nous l'accepter dans les faits? Je sais que le ministre a ses problèmes là-bas dans l'Ouest, mais ce n'est pas du nouveau: l'Ouest a toujours suscité des problèmes de temps à autre. Peut-être une petite proposition de réconciliation redresserait-elle la situation.

● (1630)

Il fait peu de doute que les redevances minières de la Colombie-Britannique ont été conçues pour arracher autant de recettes que possible à l'industrie et aussi pour minimiser les possibilités d'imposition du gouvernement fédéral. Les compagnies minières de la Colombie-Britannique se retrouvent prises entre deux feux, la province et le gouvernement fédéral. Les compagnies minières défavorisées et les gens qui travaillent pour elles et qui tiennent à leur emploi sont ceux qui se font dévorer.